Nations Unies A/58/597

Assemblée générale

Distr. générale
14 novembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 131 de l'ordre du jour
Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2002-2003

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2002-2003 est présenté en application de la résolution 57/289 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002. Il fait apparaître une augmentation d'un montant brut de 4 517 100 dollars (montant net : 4 392 200 dollars) par rapport aux crédits révisés. Cette augmentation résulte notamment de l'effet combiné des taux de change et d'inflation, pour un montant brut de 7 499 600 dollars (montant net : 7 497 500 dollars), compensé en partie par une baisse liée aux vacances de poste et à d'autres changements, pour un montant brut de 2 982 500 dollars (montant net : 3 105 300 dollars).

Il est demandé à l'Assemblée générale de porter les crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda à un montant brut de 208 479 700 dollars (montant net : 187 262 900 dollars).

* La présentation tardive de ce document est due aux longues consultations auxquelles il a fallu procéder pour en établir la version finale.

03-61448 (F) 181103 191103

I. Introduction

1. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda a pour objet de fournir un montant estimatif des crédits définitifs requis pour l'exercice biennal. Ce montant prend en compte les dépenses effectives des 20 premiers mois de l'exercice biennal, les prévisions de dépenses pour les quatre derniers mois, ainsi que les changements intervenus dans les taux de change et d'inflation et dans les coefficients d'ajustement au coût de la vie par rapport aux hypothèses budgétaires retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/57/481), qui a été examiné par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session et sur la base duquel le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 a été déterminé.

2. Les procès constituant l'essentiel des activités du Tribunal, leur déroulement détermine la plus grande partie des dépenses. Comme les procès se sont déroulés à un rythme plus lent que prévu au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les montants relatifs à divers objets de dépense ont baissé par rapport aux montants prévus.

II. Révision du montant net des ressources nécessaires : explications

3. Le montant définitif proposé dans le présent rapport est en augmentation de 4 517 000 dollars en montant brut (montant net : 4 392 200 dollars) par rapport au montant révisé des crédits approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/289 du 20 décembre 2002. La ventilation de ce chiffre et le montant proposé des crédits définitifs pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2002-2003 sont présentés en détail dans les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

Tableau 1
Estimation du montant définitif des crédits à ouvrir – récapitulation par grande rubrique et principaux facteurs expliquant les changements proposés
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements prévus				
Rubrique	*Crédits révisés 2002-2003*	*Taux de change*	*Inflation*	*Vacances de poste et autres changements*	**Total**	*Crédits définitifs 2002-2003 (montant proposé)*
Dépense						
Chambres	5 009,1	(25,6)	33,7	250,2	**258,3**	5 267,4
Bureau du Procureur	51 300,4	(1 110,5)	3 025,5	(1 828,8)	**86,2**	51 386,6
Greffe	147 653,1	(2 847,5)	8 424,0	(1 403,9)	**4 172,6**	151 825,7
Total (montant brut)	**203 962,6**	**(3 983,6)**	**11 483,2**	**(2 982,5)**	**4 517,1**	**208 479,7**

Rubrique	*Crédits révisés 2002-2003*	*Changements prévus*				*Crédits définitifs 2002-2003 (montant proposé)*
		Taux de change	*Inflation*	*Vacances de poste et autres changements*	**Total**	
Recette						
Contributions du personnel	21 091,9	(131,8)	133,9	122,8	**124,9**	21 216,8
Total (montant net)	**182 870,7**	**(3 851,8)**	**11 349,3**	**(3 105,3)**	**4 392,2**	**187 262,9**

[a] Y compris un montant de 2 177 700 dollars correspondant à des dépenses déjà autorisées conformément à la résolution 57/289 de l'Assemblée générale.

Tableau 2
État récapitulatif des dépenses prévues, par objet de dépense, et principaux facteurs expliquant les changements proposés
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Crédits révisés 2002-2003*	*Changements prévus*				*Crédits définitifs 2002-2003 (montant proposé)*
		Taux de change	*Inflation*	*Vacances de poste et autres changements*	**Total**	
Dépense						
Postes	124 325,4	(2 368,6)	8 901,3	(4 415,5)	**2 117,2**	126 442,6
Autres dépenses de personnel	4 445,5	(118,7)	226,1	75,4	**182,8**	4 628,3
Traitements et indemnités des juges	4 591,9	(25,6)	37,7	395,3	**407,4**	4 999,3
Consultants et experts	788,8	(30,7)	37,0	(120,6)	**(114,3)**	674,5
Voyages de représentants	417,2	–	(4,0)	(145,1)	**(149,1)**	268,1
Voyages	5 447,7	–	(53,2)	(1 275,5)	**(1 328,7)**	4 119,0
Services contractuels	20 772,1	(674,5)	1 091,1	2 325,3	**2 741,9**	23 514,0
Frais généraux de fonctionnement	12 352,7	(366,5)	627,6	107,3	**368,4**	12 721,1
Dépenses de représentation	6,5	(0,1)	0,3	(0,1)	**0,1**	6,6
Fournitures et accessoires	3 147,0	(89,1)	161,8	(80,8)	**(8,1)**	3 138,9
Mobilier et matériel	5 142,9	(138,8)	262,1	11,9	**135,2**	5 278,1
Amélioration des locaux	543,4	(15,6)	28,0	34,6	**47,0**	590,4
Subventions et contributions	889,6	(23,6)	33,5	(17,5)	**(7,6)**	882,0
Contributions du personnel	21 091,9	(131,8)	133,9	122,8	**124,9**	21 216,8
Total (montant brut)	**203 962,6**	**(3 983,6)**	**11 483,2**	**(2 982,5)**	**4 517,1**	**208 479,7**
Recette						
Contributions du personnel	21 091,9	(131,8)	133,9	122,8	**124,9**	21 216,8
Total (montant net)	**182 870,7**	**(3 851,8)**	**11 349,3**	**(3 105,3)**	**4 392,2**	**187 262,9**

A. Modification des hypothèses budgétaires

Variations des taux de change et d'inflation (augmentation : 7 499 600 dollars)

4. Ce montant total est le résultat d'une augmentation de 11 483 200 dollars due aux variations des taux d'inflation, compensée en partie par l'effet d'un taux de change favorable du dollar des États-Unis essentiellement par rapport au shilling tanzanien et au franc rwandais pendant la période allant de janvier à octobre 2003 (3 983 600 dollars), et de l'application du taux de change d'octobre 2003 à la période novembre-décembre 2003. Les ajustements liés à l'inflation tiennent compte des informations les plus récentes dont on dispose sur les indices des prix à la consommation, ainsi que des écarts entre les hypothèses qui avaient été retenues pour les crédits révisés et les chiffres qui ont été effectivement appliqués en ce qui concerne les coefficients d'ajustement des traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements au coût de la vie des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées.

B. Autres ressources nécessaires

Chambres

Tableau 3
Dépenses prévues, par objet de dépense, et principaux facteurs expliquant les changements proposés
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements prévus				
Objet de dépense	*Crédits révisés 2002-2003*	*Taux de change*	*Inflation*	*Vacances de poste et autres changements*	**Total**	*Crédits définitifs 2002-2003 (montant proposé)*
Traitements et indemnités versés aux juges	4 591,9	(25,6)	37,7	395,3	**407,4**	4 999,3
Voyages de représentants	417,2	–	(4,0)	(145,1)	**(149,1)**	268,1
Total	**5 009,1**	**(25,6)**	**33,7**	**250,2**	**258,3**	**5 267,4**

Traitements et indemnités versés aux juges (augmentation : 395 300 dollars)

5. Cette augmentation s'explique par la prorogation du mandat de quatre juges au-delà de la date d'expiration, le 24 mai 2003. Par sa résolution 1482 (2003), le Conseil de sécurité a décidé que les juges Dolenc et Ostrovsky, qui ont été remplacés comme membres du Tribunal, statueraient, avant la fin de février 2004, sur l'affaire de Cyangugu, dont ils ont commencé à connaître avant l'expiration de leur mandat, et que les juges Maqutu et Pillay, également remplacés comme membres du Tribunal, statueraient sur les affaires *Kajelijeli* et *Kamuhanda* et sur l'affaire des Médias avant la fin de décembre 2003.

Voyages de représentants (diminution : 145 100 dollars)

6. La diminution prévue sous cette rubrique s'explique par le fait que pendant la période considérée, les procès s'étant déroulés plus lentement que prévu, en particulier dans l'affaire de Butare et l'affaire des Militaires 1, les juges se sont moins souvent déplacés entre La Haye et Arusha pour les besoins de la procédure d'appel.

Bureau du Procureur

Tableau 4
Dépenses prévues, par objet de dépense, et principaux facteurs expliquant les changements proposés
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements prévus				
Objet de dépense	*Crédits révisés 2002-2003*	*Taux de change*	*Inflation*	*Vacances de poste et autres changements*	**Total**	*Crédits définitifs 2002-2003 (montant proposé)*
Dépense						
Postes	40 097,4	(1 043,3)	2 987,2	(1 036,4)	**907,5**	41 004,9
Consultants et experts	400,2	(19,6)	16,9	62,4	**59,7**	459,9
Voyages	3 164,2	–	(30,8)	(390,3)	**(421,1)**	2 743,1
Frais généraux de fonctionnement	629,7	(35,2)	25,4	(464,5)	**(474,3)**	155,4
Contributions du personnel	7 008,9	(12,4)	26,8	–	**14,4**	7 023,3
Total (montant brut)	**51 300,4**	**(1 110,5)**	**3 025,5**	**(1 828,8)**	**86,2**	**51 386,6**
Recette						
Contributions du personnel	7 008,9	(12,4)	26,8	–	**14,4**	7 023,3
Total (montant net)	**44 291,5**	**(1 098,1)**	**2 998,7**	**(1 828,8)**	**71,8**	**44 363,3**

Postes (diminution : 1 036 400 dollars)

7. La diminution des dépenses prévues à cette rubrique s'explique principalement par le fait que, pendant l'exercice biennal 2002-2003, les taux de vacance de poste du Bureau du Procureur ont été supérieurs aux taux standard. En 2002, les taux de vacance moyens ont été de 19 % pour la catégorie des administrateurs et de 17 % pour les agents des services généraux, alors que les taux retenus dans les hypothèses budgétaires étaient de 18 % et de 12 % respectivement. De janvier à août 2003, les taux de vacance ont été en moyenne de 18 % dans la catégorie des administrateurs et de 14 % dans celle des services généraux. La diminution des ressources nécessaires qui en a résulté a été compensée en partie par l'augmentation des dépenses communes de personnel. Au moment de la rédaction du présent rapport, 38 postes au total (33 postes d'administrateur et 5 postes d'agent des services généraux) étaient encore vacants, ce qui représentait un taux de vacance de 19 % pour les administrateurs et de 11 % pour les agents des services généraux.

8. Dans sa résolution 1503 (2003), le Conseil de sécurité a pris note de la lettre du Secrétaire général (S/2003/766) et, convaincu que les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda pourraient s'acquitter plus efficacement et plus rapidement de leur mission si chacun disposait de son propre procureur, a modifié l'article 15 du Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Dans sa résolution 1505 (2003), le Conseil a nommé un Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour un mandat de quatre ans ayant pris effet le 15 septembre 2003, après sa nomination par le Secrétaire général. Par la suite, un poste a été créé pour le Procureur à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) au Greffe pour y inscrire le traitement et les dépenses communes de personnel correspondants, pour la période allant du 15 septembre au 31 décembre 2003.

9. Les dépenses correspondant aux contributions du personnel s'élèvent à 7 023 300 dollars (soit une augmentation nette de 14 400 dollars) et sont compensées par un montant équivalent inscrit en recette.

Consultants et experts (augmentation : 62 400 dollars)

10. Les crédits nécessaires ont augmenté en raison du nombre plus élevé que prévu de témoins experts et de consultants appelés à déposer. Quatre témoins experts seront appelés pour les procès *Gouvernement 1* et *Gouvernement 2* qui devraient commencer en novembre 2003. Ces quatre personnes effectueront 10 voyages à Arusha.

Voyages (diminution : 390 300 dollars)

11. La diminution des crédits nécessaires résulte, en partie, de la réduction du nombre de voyages par rapport aux prévisions qui avaient été établies pour 2002-2003. Sur les 1 500 voyages prévus (y compris les voyages à l'intérieur du Rwanda pour aider les équipes chargées des procès en cours), 45 % seulement ont été effectués, en raison de la lenteur des procès. En ce qui concerne les voyages du groupe du renseignement, sur les 91 personnes qui devaient faire l'objet d'enquêtes selon l'objectif établi pour 2002-2003, 16 sont en fuite et on ne dispose d'aucune information permettant de les localiser. En conséquence, le groupe du renseignement n'a pas pu lancer toutes les opérations prévues pour essayer de les retrouver. Par ailleurs, l'équipe d'enquêtes spéciale, qui a été créée au cours du second semestre de 2001 et devait effectuer de nombreux voyages en Afrique et en l'Europe, a fait moins de déplacements que prévu, n'ayant pas trouvé toute la coopération espérée ou auprès des États Membres n'en ayant pas trouvé du tout.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 464 500 dollars)

12. La diminution prévue sous cette rubrique s'explique essentiellement par des dépenses effectives moindres au titre de la réinstallation des témoins de l'accusation et de la défense dans d'autres pays et au titre de leurs frais de subsistance. Seulement huit témoins de l'accusation (contre un nombre prévu de 26) et 25 témoins de la défense (contre un nombre prévu de 44) ont été réinstallés jusqu'ici. En outre, à cause de difficultés logistiques, aucune location n'a été faite au titre des bureaux extérieurs que l'on devait ouvrir en Afrique pour le groupe des enquêtes spéciales.

Greffe

Tableau 5
Dépenses prévues, par objet de dépense, et principaux facteurs expliquant les changements proposés
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Changements prévus				
Objet de dépense	*Crédits révisés 2002-2003*	*Taux de change*	*Inflation*	*Vacances de poste et autres changements*	**Total**	*Crédits définitifs 2002-2003 (montant proposé)*
Dépense						
Postes	84 228,0	(1 325,3)	5 914,1	(3 379,1)	**1 209,7**	85 437,7
Autres dépenses de personnel	4 445,5	(118,7)	226,1	75,4	**182,8**	4 628,3
Consultants et experts	388,6	(11,1)	20,1	(183,0)	**(174,0)**	214,6
Voyages	2 283,5	–	(22,4)	(885,2)	**(907,6)**	1 375,9
Services contractuels	20 772,1	(674,5)	1 091,1	2 325,3	**2 741,9**	23 514,0
Frais généraux de fonctionnement	11 723,0	(331,3)	602,2	571,8	**842,7**	12 565,7
Dépenses de représentation	6,5	(0,1)	0,3	(0,1)	**0,1**	6,6
Fournitures et accessoires	3 147,0	(89,1)	161,8	(80,8)	**(8,1)**	3 138,9
Mobilier et matériel	5 142,9	(138,8)	262,1	11,9	**135,2**	5 278,1
Amélioration des locaux	543,4	(15,6)	28,0	34,6	**47,0**	590,4
Subventions et contributions	889,6	(23,6)	33,5	(17,5)	**(7,6)**	882,0
Contributions du personnel	14 083,0	(119,4)	107,1	122,8	**110,5**	14 193,5
Total (montant brut)	**147 653,1**	**(2 847,5)**	**8 424,0**	**(1 403,9)**	**4 172,6**	**151 825,7**
Recette						
Contributions du personnel	14 083,0	(119,4)	107,1	122,8	**110,5**	14 193,5
Total (montant net)	**133 570,1**	**(22 728,1)**	**8 316,9**	**(1 526,7)**	**4 062,1**	**137 632,2**

Postes (diminution : 3 379 100 dollars)

13. La diminution prévue sous cette rubrique tient au fait que le pourcentage de postes restant vacants a constamment été plus élevé que le taux standard appliqué. Le budget a en effet été établi sur la base d'un taux de vacance de postes de 18 % pour la catégorie des administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et de 12 % pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées. Or, en 2002, les taux moyens ont été de 20 % pour la première catégorie et de 13 % pour la deuxième, et de janvier à août 2003, ils ont été de 18 et de 11 % respectivement, d'où des économies à cette rubrique. La diminution des ressources nécessaires au titre des traitements a été compensée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des dépenses communes de personnel. Au moment de la

rédaction du présent rapport, 89 postes au total (36 postes d'administrateur et 53 postes d'agent des services généraux) n'étaient pas pourvus, ce qui correspondait à des taux de vacance de postes effectifs de 18 % pour la catégorie des administrateurs et de 10 % pour la catégorie des services généraux.

14. Les dépenses prévues au titre des contributions du personnel se montent à 14 193 500 dollars, soit une augmentation nette de 110 500 dollars, laquelle est compensée par un montant équivalent inscrit en recettes.

Autres dépenses de personnel (augmentation : 75 400 dollars)

15. L'augmentation des dépenses prévues sous cette rubrique résulte d'une augmentation au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) liée à la création d'un nouveau poste de procureur à la date du 15 septembre 2003.

Consultants et experts (diminution : 183 000 dollars)

16. Les économies qui devraient être réalisées sous cette rubrique tiennent au fait que les procès ont avancé avec lenteur au cours de la période 2002-2003, en particulier dans l'affaire de Butare et dans celle des Militaires 1. Dix-sept témoins experts étaient arrivés à la fin du mois d'août 2003, alors qu'on avait tablé sur 31, et d'ici à la fin du mois de décembre 2003, quatre témoins supplémentaires devraient arriver pour déposer dans le cadre des affaires *Gacumbitsi* et *Ndindabahizi*.

Voyages (diminution : 885 200 dollars)

17. Les procès ayant progressé moins rapidement que prévu au cours de la période 2002-2003, 108 témoins à charge et personnes à charge accompagnant ces témoins devraient s'être déplacés au cours de l'exercice biennal alors que les prévisions tablaient sur un chiffre de 600 personnes. En outre, sur les 315 témoins de la défense qui devaient se présenter au Tribunal, 270 seulement se sont effectivement déplacés.

18. La diminution des dépenses au titre des déplacements des victimes et des témoins est contrebalancée par une augmentation au titre des frais de voyage du Greffier et de son personnel (149 000 dollars) et au titre des frais de voyage du personnel d'audit envoyé par le Bureau des services de contrôle interne (45 300 dollars).

Services contractuels (augmentation : 2 325 300 dollars)

19. L'augmentation nette des ressources demandées à cette rubrique tient essentiellement aux dépenses additionnelles à prévoir au titre des honoraires des conseils de la défense (2 380 800 dollars). Dans l'affaire de Butare et dans celle des Militaires 1, il a fallu réserver plus d'heures pour la phase préliminaire et le procès que ce qui avait été initialement prévu. Cette augmentation est compensée en partie par des frais d'utilisation d'Internet plus faibles que prévu (16 800 dollars) et par une révision à la baisse du coût due contrôle externe (38 200 dollars).

Frais généraux de fonctionnement (augmentation : 571 800 dollars)

20. L'augmentation nette enregistrée sous cette rubrique résulte d'une augmentation au titre des droits d'atterrissage et de manutention au sol dans les aéroports de Kigali et d'Arusha et des frais de location et de fonctionnement d'un

avion (270 600 dollars). Elle résulte aussi d'une augmentation des dépenses de communication (385 300 dollars) et de fret (184 400 dollars) et d'une augmentation des frais bancaires (61 900 dollars). Elle est en partie compensée par des économies d'un montant total de 330 400 dollars dues à une diminution des dépenses au titre de la location et de l'entretien des locaux (94 300 dollars), des services de distribution (220 600 dollars) et des services divers (25 000 dollars), à savoir essentiellement les services d'entretien, les frais de permis, la réparation des véhicules et l'assurance automobile.

Fournitures et accessoires (diminution : 80 800 dollars)

21. La diminution des dépenses prévue sous cette rubrique tient essentiellement à la suppression de l'abonnement de la bibliothèque au service en ligne Lexis Nexis (20 000 dollars), et à une diminution des dépenses au titre des fournitures et accessoires destinés au Centre de détention des Nations Unies (39 200 dollars) et au titre des pièces détachées destinées aux communications (75 500 dollars). Elle est en partie compensée par une augmentation des dépenses sous les rubriques carburant et lubrifiants (43 900 dollars) et fournitures diverses (10 000 dollars).

Amélioration des locaux (augmentation : 34 600 dollars)

22. L'augmentation enregistrée à ce titre tient essentiellement à l'installation d'une clôture et de panneaux de signalisation.

III. Conclusion

23. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver les crédits révisés pour l'exercice biennal 2002-2003, d'un montant brut de 208 479 700 dollars (montant net : 187 262 900 dollars) à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres suivants ont été utilisés pour déterminer le montant proposé des crédits définitifs :

	Lieu d'affectation															
	La Haye (euros pour 1 dollar É.-U.)				*Arusha (shillings pour 1 dollar É.-U.)*				*Kigali (francs pour 1 dollar É.-U.)*				*New York (dollars É.-U.)*			
	Taux estimatifs utilisés pour déterminer les crédits révisés		*Taux estimatifs proposés pour déterminer les crédits définitifs*		*Taux estimatifs utilisés pour déterminer les crédits révisés*		*Taux estimatifs proposés pour déterminer les crédits définitifs*		*Taux estimatifs utilisés pour déterminer les crédits révisés*		*Taux estimatifs proposés pour déterminer les crédits définitifs*		*Taux estimatifs utilisés pour déterminer les crédits révisés*		*Taux estimatifs proposés pour déterminer les crédits définitifs*	
Paramètres budgétaires	*2002*	*2003*	*2002*	*2003*	*2002*	*2003*	*2002*	*2003*	*2002*	*2003*	*2002*	*2003*	*2002*	*2003*	*2002*	*2003*
Taux de change	1,07	1,07	1,07	0,90	960,60	977,40	961,51	1 034,15	466,30	481,00	467,92	528,93	1,00	1,00	1,00	1,00
Taux d'inflation	3,40	2,30	5,30	2,00	2,60	2,60	7,10	4,60	2,60	2,60	5,80	5,00	1,90	2,20	2,00	2,10
Coefficient d'ajustement	9,90	11,60	10,10	32,70	7,60	6,60	8,90	20,60	13,10	14,60	13,00	20,10	42,70	46,70	42,80	48,80

Annexe II

Activités des chambres en 2002-2003

1. Du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, neuf procès concernant 23 accusés se sont déroulés. Des jugements ont été rendus sur trois affaires qui concernaient quatre accusés (Elizaphan Ntakirutimana et Gérard Ntakirutimana; Eliézer Niyitegeka et Laurent Semanza). Dans quatre procès concernant huit accusés, la présentation des preuves a été menée à bien et le réquisitoire et la plaidoirie entendus en juillet et en août 2003 (affaire de Cyangugu, affaire *Kajelijeli* et *Kamuhanda* et affaire des Médias). Des jugements devraient être rendus dans ces quatre affaires dans les derniers mois de 2003.

2. On compte donc qu'à la fin de 2003, le Tribunal aura au total, depuis l'ouverture des premiers procès en janvier 1997 (suite à l'arrivée des premiers accusés à Arusha au milieu de l'année 1996) rendu 15 jugements concernant 21 accusés[1]. Deux procès concernant 10 accusés sont en cours (affaires de Butare et des Militaires).

3. Le Tribunal s'est organisé de manière à ce que les nouveaux procès qui se dérouleront au cours de son troisième mandat, entamé en mai 2003, commencent rapidement. Un comité des nouveaux procès, composé de représentants des chambres, du Bureau du Procureur et des sections compétentes du Greffe (Administration des chambres, Services linguistiques, Administration des équipes de la défense) a été mis sur pied pour assurer la coordination nécessaire. Quatre nouveaux procès intentés contre 10 accusés devraient avoir commencé d'ici à la fin 2003. À cette date, les procès de 31 accusés auront été bouclés ou seront en cours.

4. L'un des 22 détenus restants a été appréhendé en 1999. Son procès devrait débuter en 2004. La situation des autres personnes détenues au Tribunal se présente comme suit : 4 personnes mises en accusation en 2000; 5 mises en accusation en 2001; 10 mises en accusation en 2002; 2 mises en accusation en 2003. Le Tribunal tient à commencer les procès de ces 22 détenus dès que ses ressources judiciaires le lui permettront. Il est à noter que les procès les plus importants et les plus complexes qui se prolongeront sur l'exercice biennal 2004-2005 sont des procès qui auront débuté en 2003 et qui sans doute ne seront terminés qu'à la fin de 2005. Il s'agit de l'affaire de Butare (six accusés), de l'affaire des Militaires 1 et de celle des Militaires 2 (quatre accusés chacune) et des affaires du Gouvernement 1 et du Gouvernement 2 (quatre accusés chacune).

5. Dans l'affaire *Ntakirutimana* (Elizaphan et Gérard Ntakirutimana), le procès a duré 57 jours et le jugement a été rendu le 19 février 2003. Les deux accusés ont été reconnus coupables de crimes graves et ont été condamnés à des peines de prison.

6. Dans l'affaire *Niyitigeka* (Eliézer Niyitigeka), le procès s'est déroulé sur 32 jours. Le jugement a été rendu le 15 mai 2003 et l'accusé a été condamné à la prison à vie.

7. Les chambres d'appel ont rendu deux arrêts sur le fond (affaires *Bagilishema* et *Rutaganda*), six décisions interlocutoires et 19 autres décisions et ordonnances. Un appel sur le fond est en instance (Elizaphan et Gérard Ntakirutimana). Appel a

[1] Dans l'affaire de Cyangugu, qui concerne trois accusés, la Chambre envisage de rendre son jugement d'ici à la fin de décembre 2003 ou au début de 2004.

été interjeté contre deux jugements de première instance (affaires *Eliézer Niyitigeka* et *Laurent Semanza*).

8. La chambre d'appel a examiné le recours déposé contre le jugement rendu en première instance acquittant Ignace Bagilishema de tous les chefs d'accusation. Elle a rejeté le recours à l'unanimité et a ultérieurement déposé les motifs de son arrêt. Elle a également entendu l'exposé oral des conclusions dans l'affaire *Rutaganda* sur laquelle elle devrait bientôt se prononcer.

9. La chambre d'appel a par ailleurs rendu environ 24 décisions interlocutoires dans l'affaire *Ntakirutimana*, pour laquelle des recours ont été introduits par l'accusation et par la défense.

10. Le Bureau du Procureur a revu à la baisse ses projections en ce qui concerne les enquêtes. Au lieu des 136 nouveaux suspects prévus à l'origine, il ne devrait plus enquêter que sur 13 nouveaux suspects au cours de chacune des deux années du prochain exercice biennal, soit en tout 26 accusés. Le Procureur a l'intention de boucler son programme d'enquête d'ici à la fin de 2004 et de mettre en accusation 26 personnes au total d'ici à la fin de 2005. Il a par ailleurs mis en évidence 40 suspects qu'il compte faire juger par des juridictions internes. D'ici à la fin de 2003, le Bureau du Procureur compte avoir présenté, pour l'ensemble de l'exercice 2002-2003, six affaires concernant 39 accusés.

11. À ce jour, le Tribunal a passé des accords avec quatre pays sur l'exécution des peines prononcées par le Tribunal. Il s'agit de trois pays d'Afrique (Bénin, Mali et Swaziland) et de la France. Des négociations sont en cours avec d'autres États pour conclure avec eux des accords analogues.

Annexe III

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. Dans sa résolution 49/251 du 20 juillet 1995, l'Assemblée générale a invité les États Membres et les autres parties intéressées à verser au Tribunal des contributions volontaires, tant en espèces que sous forme de services et de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général.

2. À ce jour, les contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires à l'appui des activités du Tribunal pénal international pour le Rwanda se montent à 8 134 999 dollars.

Montants en espèces versés au Fonds de contributions volontaires au 31 octobre 2003

(En dollars des États-Unis)

Contribution	*Montant*
Belgique	2 705 450
Canada	734 850
Chili	1 000
Danemark	43 452
Égypte	1 000
Espagne	150 000
États-Unis d'Amérique	336 000
Finlande	182 983
Grèce	20 000
Irlande	237 704
Israël	7 500
Liban	3 000
Norvège	49 983
Nouvelle-Zélande	34 792
Pays-Bas	2 995 531
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	372 000
Saint-Siège	3 000
Suède	68 729
Suisse	188 025
Total	**8 134 999**

3. Le montant des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2002-2003 est indiqué dans le tableau ci-dessous. L'écart entre les prévisions initiales et les prévisions révisées est dû au faible montant des contributions effectivement versées ou annoncées par rapport aux montants projetés. Malgré les efforts du Tribunal pour mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du Fonds de contributions volontaires, seul un État Membre a contribué au Fonds en 2003 ou annoncé qu'il y contribuerait. Le montant total des ressources disponibles dans le Fonds de contributions volontaires était de 2 427 800 dollars à la date du 31 octobre 2003.

Dépenses prévues, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Prévisions de dépense*	*2002-2003 Montant estimatif révisé*	*Augmentation (diminution)*
Postes	–	–	–
Autres dépenses de personnel	841,5	907,7	66,2
Consultants et experts	348,5	72,2	(276,3)
Voyages	373,9	543,3	169,4
Services contractuels	867,5	438,4	(429,1)
Frais généraux de fonctionnement	–	344,7	344,7
Fournitures et accessoires	42,1	50,7	8,6
Mobilier et matériel	252,1	16,6	(235,5)
Bourses, subventions et contributions	–	–	–
Dépenses diverses	354,3	31,0	(323,3)
Total	**3 079,9**	**2 404,6**	**(675,3)**